

**DOCOB du site NATURA 2000
FR7200741 de « la Gélise »**



RESUME NON TECHNIQUE

Document final – Mai 2013

RÉFÉRENCES DE L'OFFRE

Etude	Réalisation du document d'objectif du site NATURA 2000 FR7200741 de « la Gélise »
Maître d'ouvrage	 <p>10 place Aristide Briand Centre Haussmann Nérac 47600</p> <p>pays-albret@wanadoo.fr 05.53.97.43.80 05.53.97.43.81 http://www.pays-albret.fr</p>
Prestataire	 <p>ETEN Environnement 49 rue Camille Claudel 40990 SAINT PAUL LES DAX Tél : 05.58.74.84.10 Fax : 05.58.74.84.03 Email : environnement@eten-aquitaine.com</p> <p>Chef de projet : RIBES Alexandre, chargé d'études faune</p>
Code interne	DOCOB Gélise
Date de remise	Mai 2013

Sommaire

I.	LE PROGRAMME NATURA 2000	4
I. 1.	Un réseau écologique Européen	4
I. 2.	NATURA 2000 en France	4
II.	ÉLABORATION DU DOCOB	5
III.	LE SITE NATURA 2000 DE LA GÉLISE	6
III. 1.	Un site cours d'eau	6
III. 2.	Un site, des territoires	6
III. 3.	Un bassin, des hommes et des activités	7
III. 4.	Un patrimoine écologique riche	8
III. 5.	Des objectifs de conservation	12
III. 6.	Des outils pour la mise en œuvre des objectifs	12

I. Le programme Natura 2000

I. 1. Un réseau écologique Européen

En 1992, au « sommet de la Terre » de Rio de Janeiro, en réponse aux inquiétudes croissantes concernant la diminution de notre patrimoine naturel, l'Union européenne s'est engagée à enrayer la perte de la biodiversité sur ses territoires en créant un réseau de sites écologiques nommé Natura 2000.

Ce réseau mis en place en application de deux directives :

- la Directive **Oiseaux** de 1979 ;
- la Directive "**Habitats** » de 1992.

Chaque État membre est donc tenu d'identifier des sites importants pour la conservation de ces espèces et habitats. Une fois désignés, les sites Natura 2000 doivent être gérés de façon à garantir la survie à long terme des espèces et des habitats en faveur desquels ils ont été désignés.

Habitat : la notion d'habitat est un concept caractérisant des ensembles de végétaux.

I. 2. NATURA 2000 en France

Afin que les partenaires s'approprient les enjeux de Natura 2000, et à travers ceux-ci les enjeux de la biodiversité et du développement durable de nos territoires, la France a choisi la **concertation** : citoyens, élus, agriculteurs, forestiers, chasseurs, pêcheurs, propriétaires terriens, associations, usagers et experts sont désormais associés à la gestion de chaque site.

La participation active des acteurs locaux et le dialogue se font au sein des comités de pilotage (COFIL). Établi au moment de la désignation du site Natura 2000, le COFIL est un organe officiel de concertation et de débat. Il permet à chacun de mieux comprendre à la fois les enjeux de conservation du patrimoine naturel et les enjeux socio-économiques du territoire, de partager des objectifs et finalement de construire une gestion de la nature fondée sur les savoirs des acteurs locaux.

Ce processus de concertation et de réflexion conduit l'élaboration du document d'objectifs (**DOCOB**) d'un site Natura 2000. C'est ce document qui organise ensuite la gestion du site et le suivi de la mise en œuvre des actions décidées lors de l'élaboration.

II. Élaboration du DOCOB

Structure porteuse



Le 20 décembre 2007, le Comité de bassin de la Gélise a organisé à Mézin une réunion d'information sur le réseau Natura 2000, à laquelle étaient invitées les communes riveraines du Gers et des Landes. A l'issue de cette rencontre et en concertation avec les élus des départements voisins, le **Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Pays d'Albret – Comité du bassin de la Gélise** a délibéré et voté en faveur d'une substitution du comité de bassin à l'état dans la maîtrise d'ouvrage de la réalisation du DOCOB.

Le COPIL

En Mars 2010, le Préfet désigne le Comité de Pilotage (COPIL) du site Natura 2000 de la Gélise. Présidé par **Jacky NAILLE** maire de Réaup-Lisse (47) et président du comité de bassin de la Gélise, le COPIL rassemble des acteurs intervenant sur le bassin de la Gélise : représentants des collectivités territoriales, socioprofessionnels, propriétaires, usagers du territoire, associations, services de l'Etat et les experts scientifiques.

Opérateur



Afin de mener à bien cette mission, le Syndicat Mixte du Pays d'Albret (en collaboration avec le Syndicat d'Aménagements de la Gélise et de l'Isaute 32, ainsi que les communes de Baudignan, Arx, Rimbez-et-Baudiets, Parleboscq) choisi en octobre 2009 **ETEN Environnement**, un bureau d'étude constituée d'ingénieurs conseils intervenant dans le domaine de l'environnement et de l'aménagement, comme opérateur du site Natura 2000 (structure à qui revient la charge d'élaborer le DOCOB).

N.B : L'arrêté préfectoral de constitution du COPIL, les comptes rendus des différents COPIL et l'ensemble des différentes étapes de l'élaboration du DOCOB sont consultables et téléchargeables sur le site du Syndicat Mixte pays d'Albret à cette adresse :

http://www.pays-albret.fr/index.php?option=com_content&view=article&id=268&Itemid=116

III. Le site Natura 2000 de la Gélise

III. 1. Un site cours d'eau

Le site Natura 2000 de la Gélise, dont le périmètre initialement proposé par les services de l'état a été redéfini lors des groupes de travaux et comités de pilotage, est un site de type « **cours d'eau** » s'étendant sur plus de 3800 ha du **lit majeur** de la rivière Gélise et des ses affluents en rive gauche.

Le lit majeur, aussi appelé plaine d'inondation, correspond à la partie adjacente des cours d'eau inondée en cas de crue. L'inclusion des milieux naturels et d'une partie des milieux agricoles qui composent ce lit majeur dans le périmètre du site Natura 2000, trouve son intérêt dans le rôle capital que jouent ces milieux dans le bon fonctionnement des cours d'eau:

- véritable « zones tampons », ils contribuent à l'épuration naturelle des eaux provenant de l'ensemble du bassin versant ;
- ils jouent un rôle de « régulation hydraulique » par leur inondation en hiver et la restitution des volumes stockés pendant la période d'étiage (été) ;
- ils permettent la reproduction de nombreuses espèces piscicoles qui y trouvent des zones abritées notamment lors des crues, ainsi qu'une végétation spécifique nécessaire à leur ponte ;
- les variantes d'humidité et d'hydraulicité rencontrées dans le lit majeur forment une multitude d'écosystèmes permettant le développement d'une faune et d'une flore d'une grande richesse.

C'est cette richesse faunistique et floristique, via le maintien ou la restauration de la fonctionnalité des cours d'eau et de leurs milieux riverains, que la démarche Natura 2000 cherche à conserver sur nos territoires.

III. 2. Un site, des territoires

En raison du linéaire important de la rivière (90 km) et des ses affluents, le site s'étend sur plusieurs territoires :

- Sur toute la moitié Sud, de la source à la confluence avec le Rimbez, le site Natura 2000 est en **Pays d'Armagnac** une région vallonnée tournée vers l'agriculture, principalement sur la culture de céréales et la viticulture.
- Au Nord-Ouest, le paysage agricole cède sa place à l'immense Forêt des Landes de Gascogne sur le plateau sableux du **Gabardan**. Ce secteur est drainé par deux des plus importants affluents de la Gélise en rive gauche : le Rimbez et la Gueyze.
- En remontant vers la confluence avec la Baïse, sur la Partie Nord Est du site, c'est le **Mezinis et le Néracais**. Le relief se fait plus abrupt et des effleurements rocheux apparaissent. Le paysage est alors composé d'une alternance de parcelles de cultures, boisements et prairies. La Gélise y fait office de frontière naturelle entre la forêt des Landes de Gascogne et le Lot et Garonne agricole.



III. 3. Un bassin, des hommes et des activités

L'agriculture

L'agriculture occupe les deux tiers de la superficie du bassin versant de la Gélise. Elle est de ce fait l'un des principaux aménageurs du bassin et du site Natura 2000. La culture de céréales et la viticulture dominant, mais l'élevage bovin, malgré la forte régression du nombre d'exploitations, perdure encore aujourd'hui et permet de conserver des surfaces prairiales d'une très grande importance écologique sur le site Natura 2000.

La sylviculture

Après l'agriculture, la sylviculture est la 2^{ème} activité en termes de superficie sur le bassin. 4 massifs forestiers sont présents sur le bassin versant de la Gélise :

- Massif des Landes de Gascogne;
- Massif du Néracais;
- Massif du Bas Armagnac;
- Massif Gascogne occidentale.

Le massif forestier des Landes de Gascogne se distingue des autres par une forêt de production intensément cultivé et alimentant toute une filière. Les autres massifs présentent un taux de boisement beaucoup plus faible et sont moins exploités, en raison notamment du morcellement extrême des propriétés. La populiculture est néanmoins en développement sur ces 3 autres massifs.

Les forêts alluviales de chacun de ces massifs, incluses dans le périmètre du site Natura 2000, présentent un très grand intérêt écologique dans la conservation des espèces et habitats d'intérêt communautaire.

La pisciculture

La pisciculture extensive est une activité ancestrale remontant au moyen âge sur le bassin de la Gélise. Elle est à l'origine de la création de nombreux étangs sur le site (notamment les fameux étangs de l'Armagnac). Aujourd'hui, beaucoup d'étangs ont été reconvertis dans l'irrigation des cultures ou l'agrément, mais l'activité est toujours pratiquée sur la moitié sud du bassin en Armagnac. Un établissement de pisciculture intensive est également présent sur le site, dans le Gabardan.

La création de nombreux étangs explique sûrement la présence en abondance d'une espèce d'intérêt communautaire sur le site, la Cistude d'Europe (tortue d'eau). Par ailleurs, plusieurs gestionnaires d'étangs et pisciculteurs sont déjà engagés dans une démarche de protection de la biodiversité sur leurs plans d'eau, engagement favorable à une multitude d'espèces et d'habitats.

Activités de loisirs et tourisme

La chasse et la pêche sont des activités traditionnelles du bassin de la Gélise et continuent d'animer la vie de ce territoire rural. Plus récemment, c'est le canoë kayak qui s'est développé sur la partie nord de la rivière. Plusieurs bases de loisirs sont également implantées le long de la rivière ou de ses affluents et proposent aux touristes de nombreuses activités.

Les professionnels du secteur et les élus souhaitent développer l'agrotourisme et le tourisme vert sur le bassin. La conservation et la promotion d'un patrimoine naturel riche s'inscrit dans cette volonté.

III. 4. Un patrimoine écologique riche

La diversité des territoires traversés par la Gélise et ses affluents, combinés au fonctionnement particulier du lit majeur et à la gestion qui en est faite par les hommes, font que le site offre encore aujourd'hui de nombreux milieux abritant 11 espèces d'intérêt communautaire auxquelles il faut ajouter le célèbre Vison d'Europe et 12 habitats d'intérêt communautaire.

Espèces d'intérêt communautaire	
1044	Agrion de mercure
1046	Gomphe de Graslin
1060	Cuivré des marais
1065	Damier de la succise
1083	Lucane cerf volant
1088	Grand Capricorne
1096	Lamproie de Planer
1163	Chabot
1220	Cistude d'Europe
1304	Grand Rhinolophe
1355	Loutre d'Europe
1356	Vison d'Europe

Habitats d'intérêt communautaire	
3260-5	Herbiers aquatiques des eaux courantes à <i>Ranunculus fluitans</i>
3130	Tonsures amphibies mésotrophiques, moyennement inondables à annuelles
6430	Les mégaphorbiaies mésotrophes des systèmes alluviaux
6430-4	Les mégaphorbiaies eutrophes des systèmes alluviaux
6510-1	Prairies atlantiques mésophiles de fauche
6430-B	Ourlets hygroclines nitrophiles sciaphiles à héliophiles
4030-8	Landes atlantiques méso-hygrophiles à méso-xérophiles
5130-2	Fourrés calcicoles méso-xérophiles à <i>Junciperus communis</i>
9190-1	Chênaies mésohygrophiles à <i>Molinia caerulea</i>
9230-3	Chênaies acidiphiles à <i>Quercus pyrenaica</i>
91EO*-8	Aulnaies-frênaies alluviales à <i>Carex remota</i>

III. 4. 1. Les espèces

Les insectes

6 insectes communautaires sont présents sur le site Natura 2000 de la Gélise. Parmi eux deux libellules fréquentent le site: **l'Agrion de mercure** se reproduit le long des petits cours d'eau et le **Gomphe de Graslin** prend des bains de soleil sur la végétation arbustive des étangs des landes de Gascogne. Deux papillons, le **Cuivré des marais** et le **Damier de la Succise** sont typiques des zones humides et notamment des prairies en bordures de cours d'eau et mégaphorbiaies. Le **Lucane cerf-volant** et le **Grand Capricorne** sont des coléoptères xylophages vivant dans les boisements du site et particulièrement dans les chênaies où ils se nourrissent de bois mort.



Cuivré des marais

Les reptiles

Un reptile d'intérêt communautaire est présent sur le site, il s'agit d'une tortue d'eau européenne : la **Cistude d'Europe**. Elle est présente dans de nombreux plans d'eau du site où elle se nourrit, prend des bains de soleil, pond ses œufs dans les prairies environnantes et hiberne dans les vases et des boisements marécageux.



Cistudes d'Europe sur la Gélise

Les mammifères

Deux mustélidés d'intérêt communautaire sont présents : le **Vison** et la **Loutre d'Europe**. Le Vison d'Europe fréquente les milieux humides (marais, aulnaies marécageuses, fossés et petits ruisseaux...). Le site est considéré comme important pour la conservation de cette espèce très rare et fortement menacée. La Loutre d'Europe a été retrouvée dans la majeure partie des cours d'eau du site Natura 2000.

Une chauve-souris, le **Grand Rhinolophe**, vient chasser sur les paysages semi-ouverts du site. Par ailleurs, il est fort probable que le site abrite d'autres espèces de chauves-souris d'intérêt communautaire.



Loutre d'Europe (F. CAPBER)

Les poissons

Deux poissons d'intérêt communautaire sont présents sur le site. La **Lamproie de Planer** utilise la rivière et les affluents du site : elle passe la majeure partie de sa vie enfouie dans les sédiments puis en sort pour aller se reproduire généralement en amont des petits cours d'eau. Le **Chabot**, un poisson affectionnant généralement les eaux vives à fond rocailleux, a été identifié sur plusieurs cours d'eau du site.



Chabot (S.DERNIER)

III. 4. 2. Les habitats

Habitats aquatiques

Un habitat aquatique d'intérêt communautaire sur le site. Il s'agit d'un herbier de plantes aquatiques enracinées et flottantes dans les eaux courantes. Cet herbier joue un rôle fondamental dans la vie aquatique (insectes, poissons).



Les végétations palustres

Deux habitats palustres d'intérêt communautaire sont recensés le long de la Gélise : les tonsures amphibies et les mégaphorbiaies. Il s'agit des formations végétales herbacées présentes en bordure des cours d'eau. En fonction du régime des inondations et de leur éloignement au cours d'eau, elles sont rases (tonsures amphibies) ou hautes (les mégaphorbiaies, photographie ci-contre).



Prairies

Les prairies atlantiques mésophiles de fauches sont présentes le long de la Gélise et de ses affluents.

Toutes ces prairies constituent des habitats d'intérêt communautaire. Leur intérêt écologique et patrimonial est très important du fait de leur rôle d'abri pour des espèces végétales et animales spécialisées dans ce type de milieu. Les prairies mésotrophes accueillent une plus grande diversité floristique.



Landes et fourrés

Un habitat d'intérêt communautaire formé de landes atlantiques est recensé de manière très localisée sur le site Natura 2000. Composé de végétations hautes de 20 à 150 centimètres, cet habitat présente une faible diversité d'essences. Néanmoins, il constitue le site de reproduction pour plusieurs espèces patrimoniales d'oiseaux (Engoulevent d'Europe, Fauvette pitchou...).



Également présent de manière très localisée sur le site, un habitat d'intérêt communautaire composé d'îlots épars de fourrés denses (arbustes) et dominés par le Genévrier commun est également identifié. Cet habitat présente une très forte originalité et diversité faunistique, notamment entomologique (Lépidoptères, Hyménoptères, Diptères, Acariens). L'habitat constitue également un biotope favorable à l'avifaune (lieux de nidification et d'alimentation). En situation de lisières (écotone), il peut exprimer une grande diversité floristique.



Ourlets

Cet habitat correspond à des lisières formées de végétations hautes (0,5 à 1,5 mètres) et denses qui accueillent une flore banale. Il est considéré d'intérêt communautaire lorsqu'il se situe en position de lisière forestière où il contribue à la diversité des écosystèmes forestiers et riverains. En dehors de cette situation, il bénéficie d'un intérêt local lié à son rôle fonctionnel de refuge pour certaines espèces d'invertébrés notamment.

Boisements

Trois boisements d'intérêt communautaire sont identifiés sur le site.

Le premier est une forêt alluviale dont la strate arborée est dominée par l'Aulne glutineux. Cet habitat se développe sous forme de galerie étroite le long des affluents de la Gélise. Habitat d'intérêt prioritaire, les Aulnaies-frênaies alluviales constituent un enjeu majeur de conservation de la nature de par leur très grand intérêt biologique et fonctionnel. Leur structure complexe et leur diversité végétale créent de nombreuses niches écologiques pour les êtres vivants (faune, champignons, mousses...) et notamment certaines espèces à très haute valeur patrimoniale comme le Vison d'Europe ou la Loutre.



Le second est dominé par le Chêne pédonculé et le tapis herbacé est constitué par des peuplements continus de Molinie bleue. Les chênaies à molinie bleue s'observent aussi en bordure des petits cours d'eau et au sein de dépressions où l'engorgement est permanent dans le massif des Landes de Gascogne. Elles présentent une flore relativement banale et pauvre en espèce mais c'est un milieu marginal nécessitant des conditions écologiques très spécifiques. Elles constituent en outre un habitat privilégié pour le Vison d'Europe et les amphibiens.



Le troisième boisement est dominé par le Chêne tauzin et le Chêne pédonculé auquel s'ajoute le Pin maritime. Les strates arbustives et herbacées sont pauvres en espèces. Il s'agit d'un habitat endémique du massif des landes de Gascogne. La diversité spécifique est faible et la flore banale. Son caractère fugace (groupement pionnier qui évolue naturellement vers la Chênaie acidophile mâturation), lui confère une certaine rareté.



III. 5. Des objectifs de conservation

Afin de concilier **conservation du patrimoine écologique et activités socio-économiques** sur le site, les acteurs locaux se sont réunis lors des COPIL et groupes de travaux thématiques où ils défini **les objectifs de développement durable** propre au site de la Gélise:

- **Objectif A** - Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des cours d'eau (niveaux d'eau, circulation sédimentaire...);
- **Objectif B** - Maintenir des niveaux d'eau compatibles avec les exigences de la Faune et de la Flore ;
- **Objectif C** - Conserver/restaurer les zones humides ;
- **Objectif D** - Limiter le dérangement des espèces et la dégradation des habitats (piétinement, déchets...);
- **Objectif E** - Conserver/restaurer la ripisylve (végétation rivulaire);
- **Objectif F** - Favoriser la restauration et la gestion des milieux-ouvert et semi-ouvert compatible avec la conservation des habitats et des espèces ;
- **Objectif G** - Favoriser une gestion des milieux forestiers compatible avec la conservation des habitats et des espèces ;
- **Objectif H** - Contrôler la prolifération d'espèces invasives ;
- **Objectif I** : Assurer la mise en œuvre du DOCOB ;
- **Objectif J** : Contribuer à la compréhension des enjeux écologiques et faciliter leur prise en compte ;
- **Objectif K** : Contribuer à la mise en cohérence des différents programmes d'aménagement ou de gestion du site et s'assurer de l'intégration des enjeux de biodiversité ;
- **Objectif L** : Améliorer les connaissances du site et assurer les suivis nécessaires des outils mis à disposition des locaux et de la biodiversité.

III. 6. Des outils pour la mise en œuvre des objectifs

Afin de concrétiser les objectifs de développement durable, lors des COPIL et groupes de travaux, les acteurs locaux ont proposé **des mesures et leurs modalités de mise en œuvre**. Toutes ces mesures s'appliquent sur les parcelles situées à l'intérieur du site Natura 2000 et sont destinées aux propriétaires et/ou gestionnaires de ces parcelles, qu'il s'agisse de propriétaires, agriculteurs, sylviculteurs, de communes... **L'adhésion à chacune de ces mesures se fait sur la seule base du volontariat.**

Deux types de mesures sont proposés aux acteurs locaux:

- **Les contrats Natura 2000** : 31 mesures en faveur de la conservation des habitats et des espèces sont pourvus d'un financement (subventions) destiné à couvrir les frais de réalisation.
- **La charte des bonnes pratiques Natura 2000** : 51 bonnes pratiques à respecter réparties en 8 thématiques.

L'ensemble des contrats Natura 2000, avec leurs destinataires, leurs modalités d'application et les financements alloués, ainsi que la charte des bonnes pratiques, sont téléchargeables sur le site du Syndicat Mixte Pays d'Albret : <http://www.pays-albret.fr/>

Pour adhérer à un contrat Natura 2000 ou à la charte environnementale, se faire connaître auprès de la Direction départementale des Territoires (DDT) de votre département, de la structure animatrice ou auprès du Syndicat Mixte du Pays d'Albret.

Exemple de mesure contractualisable sur le site Natura 2000

Elaboration du document d'objectif de la Gélise

Syndicat Mixte du Pays d'Albret

MESURE A1	MESURE Encourager la restauration, l'entretien, l'équipement des ouvrages hydrauliques de régulation des niveaux d'eau (vannes de vidange, au niveau des seuils et des étangs)	OBJECTIF A : Préserver et restaurer le fonctionnement naturel des cours d'eau (niveaux d'eau, circulation sédimentaire, continuité...)
------------------	--	---

Description de la mesure : Le maintien ou le rétablissement d'un bon état de conservation de certaines espèces et certains habitats est lié au maintien des conditions hydrologiques et hydrauliques locales. Cela peut nécessiter des prestations ponctuelles pour manipuler des vannes, batardeaux, clapets, buses et seuils, ainsi que des opérations de création, restauration ou modifications d'ouvrages de contrôle des niveaux d'eau, de seuils, d'enlèvements de drains. Remarque : pour toutes les interventions sur l'espace rivière il est préférable de privilégier les interventions collectives à l'échelle du bassin versant et de recourir aux financements développés dans les programmes d'intervention de l'Agence de l'Eau et des collectivités territoriales.	Localisation de la mesure : ensemble du site Espèces d'intérêt communautaire concernées : 1060 Cuvré des marais 1065 Damier de la succise 1096 Lamproie de Planer 1163 Chabot 1356 Vison d'Europe Habitats d'intérêt communautaire concernés : 3260-5 Les herbiers enracinés des eaux douces courantes 6430-4 Mégaphorbiaies des systèmes alluviaux 9190-1 Les chênaies mésohygrophiles à molinie bleue 91E0*-8 Forêts alluviales à <i>Alnus glutinosa</i> et <i>Fraxinus excelsior</i>
---	--

Mise en œuvre Ces opérations feront l'objet d'un contrat Natura 2000 : ♦ mesure A32314P - Restauration des ouvrages de petites hydrauliques ♦ mesure A32317P : Interventions visant la restauration de la continuité des habitats d'espèces et les possibilités de migration en favorisant la connectivité ♦ mesure A32314R – Gestion des ouvrages de petites hydrauliques. → Ces travaux seront engagés avec avis de la structure animatrice et des fédérations départementales de pêche et devront avoir été identifiés et préconisés à l'issue du diagnostic réalisé en fiche B1	Partenaires : Propriétaires, Associations naturalistes, Prestataires extérieurs, Fédérations de pêche, Syndicats de rivières ...
---	--

Modalités : Engagements rémunérés : ♦ engagements communs aux 3 mesures - Etudes et frais d'expert - Toute autre opération concourant à l'atteinte des objectifs de l'action est éligible sur avis du service instructeur Si nécessaire : restauration préalable des ouvrages : ♦ mesure A32314 P - Fournitures, construction, installation d'ouvrages de petite hydraulique rurale	 Prescriptions en faveur du VISON à respecter !
---	--

Elaboration du document d'objectif de la Gélise

Syndicat Mixte du Pays d'Albret

- Equipement pour l'alimentation en eau de type éolienne - Terrassements pour caler la topographie et implanter l'ouvrage - Opération de bouchage de drains OU ♦ mesure A32317P - Effacement des ouvrages - Ouverture des ouvrages si l'effacement est impossible par exemple par démontage des vannes et des portiques ou création d'échancures dans le mur du seuil/barrage - Installation de passes à poissons Obligatoire : entretien et gestion des ouvrages : ♦ mesure A32314 R - Temps de travail pour la manipulation et surveillance des ouvrages de petite hydraulique rurale Engagements non rémunérés : - Tenu d'un cahier d'enregistrement des interventions (dans le cadre des travaux réalisés par le bénéficiaire)

Budget :		
Nature de l'opération	Montants indicatifs de l'aide	Financements
Mesure A32314P	Sur devis avec avis de la structure animatrice	MAP, FEADER, Collectivités territoriales, Agence de l'Eau, Conseil Général et Régional
Mesure A32317P	Sur devis avec avis de la structure animatrice	
Mesure A32314R	Forfait « vidange étang annuelle ou bisannuelle » 133,00 € HT/ha/an Forfait « surveillance des ouvrages » 133,00€ HT/ha/an	

Calendrier indicatif :					
Année n	Année n+1	Année n+2	Année n+3	Année n+4	Année n+5
Restauration	entretien	entretien	entretien	entretien	entretien

Contrôles et suivis Documents et enregistrements obligatoires : Cahier d'enregistrement des interventions Cartes, photographies et descriptif de chaque intervention Factures Nature des contrôles : Analyse des documents fournis (Cf. paragraphe précédent) Réalisation effective par comparaison des engagements du cahier des charges et du plan de localisation avec les aménagements réalisés Nature des suivis : Suivi des espèces piscicoles et du développement de nouvelles zones de fraie Nombre d'assecs et enquêtes ciblées sur satisfaction des usages
--

Extrait de la charte des bonnes pratiques

Charte du site Natura 2000 de la Gélise Syndicat Mixte du Pays d'Albret

2.4. Milieux ouverts

Les milieux ouverts (c'est-à-dire non boisés) naturels ou sub-naturels tel que les prairies, pelouses, les zones humides, les Landes et les jachères sont des milieux particulièrement riches sur le plan faunistique et floristique. Le caractère ouvert de ces milieux est souvent dépendant des activités humaines, notamment de l'élevage. Secteur de l'agriculture dans un contexte difficile, l'élevage est à l'image du reste du territoire national en recul sur le bassin. L'intérêt des milieux ouverts diminue donc fortement et ils sont reconvertis en parcelles de cultures ou se boisent par déprise.

Le maintien des milieux humides ouverts représente donc un enjeu fort de gestion et de conservation de la biodiversité sur le site de la Gélise.

Habitats d'intérêt communautaire concernés	
3130	Tonsures amphibies, moyennement inondables à annuelles
6430-4	Mégaphorbiaies des systèmes alluviaux
Espèces d'intérêt communautaire concernées	
1044	Agrion de mercure
1046	Gomphe de Grasilin
1060	Cuivré des marais
1065	Damier de la succise
1220	Cistude d'Europe
1304	Grand Rhinolophe
1355	Loutre d'Europe
1356	Vison d'Europe

Destinataires :

- Agriculteurs
- Sylviculteurs
- Propriétaires
- Communes

➤ Engagements

EMO1 : favoriser le maintien des milieux ouverts définis en introduction en évitant les plantations forestières et la mise en culture.

Intérêts de l'engagement :

- Conserver les milieux ouverts et leur fonctionnalité

Point de contrôle : sur le terrain



Page 17 sur 32

Charte du site Natura 2000 de la Gélise Syndicat Mixte du Pays d'Albret

EMO2 : ne pas modifier la nature des zones humides, y compris celles dont la surface est inférieure à 1000 m², par drainage, remblayage, ou toute technique d'assèchement.

Intérêts de l'engagement :

- Conserver les milieux humides et leur fonctionnalité

Point de contrôle : sur le terrain

EMO3 : ne pas effectuer de traitements phytosanitaires sur les milieux humides sauf pour éliminer des espèces indésirables relevant des arrêtés départementaux de lutte contre les espèces indésirables.

Intérêts de l'engagement :

- Éviter les risques d'intoxication des habitats et espèces d'intérêt communautaire

Point de contrôle : sur le terrain

EMO4 : Pas d'intervention mécanique (fauche ou broyage) à moins de 30 mètres des étangs et cours d'eau entre le 15 mai et le 15 juillet.

Intérêts de l'engagement :

- Réduire les risques de destruction des espèces d'intérêt communautaire

Point de contrôle : sur le terrain

EMO5 : pratiquer une gestion adaptée des fossés sur les secteurs à Cistude d'Europe, Agrion de mercure et Vison d'Europe. Se rapprocher de la structure animatrice pour les modalités et phasage des travaux.

Intérêts de l'engagement :

- Réduire les risques de destruction du Vison d'Europe et de la Cistude d'Europe

Point de contrôle : sur le terrain, lettre à la structure animatrice

➤ Recommandations

RM01 : Dans le cas des prairies de fauche, se rapprocher de la structure animatrice pour définir les dates les moins impactantes pour les espèces.

Intérêts de la recommandation :

- Réduire les risques de destruction du Vison d'Europe et de la Cistude d'Europe



Page 18 sur 32



Cabinet d'ingénieurs conseils en environnement

aménagement

assainissement



Le partenaire de vos projets

AGENCE Midi-Pyrénées

**325, Rue du 8 mai 1945
82800 NEGREPELISSE**

☎ 05.63.02.10.47 - ☎ 05.63.67.71.56

✉ environnement@eten-midi-pyrenees.com

SIRET n° 448.037.705.00036

AGENCE Aquitaine

**49, Rue Camille Claudel
40 990 - ST PAUL LES DAX**

☎ 05.58.74.84.10 - ☎ 05.58.74.84.03

✉ environnement@eten-aquitaine.com

SIRET n° 448.037.705.00044